

## Types de risques majeurs

- Les risques majeurs sont regroupés en 3 familles ; l'établissement est concerné par chacune d'elles :
- Risques naturels liés à la météo : tempête, vent violent,....
  - Risques technologiques : risque nucléaire lié à la centrale de Golfech,....
  - Risques liés au transport de marchandises dangereuses.

## L'alerte

- Alerte et fin d'alerte :  
En cas de risque l'alerte est déclenchée par le préfet, par le maire ou directement par le directeur ou le chef d'établissement.
- France Inter est la radio diffusant les informations officielles concernant la crise et la fin d'alerte.
- Le déroulement du plan de crise est coordonné par le directeur ou le chef d'établissement qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées ; il rend compte aux autorités.

## La mise en sûreté

- Moyens matériels :  
Dans chaque lieu stratégique une Mallette de Première Urgence est à disposition  
Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, les premiers secours dans l'attente de la fin de l'alerte.
- Moyens humains :  
Tous les personnels de l'établissement contribuent à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs possibilités et/ou leurs compétences.

## RAPPEL DES CONSIGNES

### AUX ELEVES

Si vous entendez le signal sonore de mise à l'abri :

### NE SORTEZ PAS

Abritez-vous dans un bâtiment, écoutez et respectez les consignes des adultes.

### NE TELEPHONEZ PAS

éteignez vos portables pour laisser libre le réseau pour les services de secours.

### PATIENTEZ DANS LE CALME ET LA DISCIPLINE

afin d'éviter une forte consommation de dioxygène (O2) et une montée de température désagréable.

### Si besoin

### AIDEZ VOS CAMARADES.

Transmettez sans retard aux adultes toute anomalie constatée ;

Proposez vos services auprès du correspondant adulte présent pour faciliter la mise en sûreté de tous ;

### La réussite de ce plan dépend de votre civisme.

**Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.**



Etablissement :

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**COLLEGE ANDRE SAINT-PAUL**

23, avenue de la Gare  
09290 LE MAS D'AZIL

Tél. 05 61 69 93 83

Fax 05 61 69 96 54

0090010m@ac-toulouse.fr

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



DARM

Délégation académique  
aux risques majeurs

## PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

## PPMS

**Consignes et informations à l'intention des Parents**

**Avec rappel des consignes aux élèves**

## INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, l'établissement s'est doté d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas de risque majeur.

Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri ; le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre établissement scolaire de jour comme de nuit ; il est testé chaque année.

A votre intention vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous dont la vôtre.

Merci de les respecter.

*La sécurité de tous dépend  
du comportement  
de chacun.*

**CONSIGNES AUX  
PARENTS**

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NECESSITENT LA MISE EN SURETE

DES QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE  
DE LA SITUATION DE CRISE

**RESTEZ OU REGAGNEZ  
UN BATIMENT EN DUR**

Rendez-le le plus sûr possible suivant vos moyens



**NE SORTEZ PAS  
N'ALLEZ PAS CHERCHER  
VOTRE ENFANT**

Vous mettriez votre vie et la sienne en danger,  
vous génèriez les déplacements des services de secours.  
Protégez-vous ; l'établissement protège votre enfant.



**NE TELEPHONEZ PAS**

Eteignez vos portables afin de laisser libre le réseau  
pour les services de secours



Toutes les informations et  
le suivi de la situation de crise  
sont disponibles de façon officielle sur

France  
Inter

Radio  
locale

Prévoyez un poste récepteur  
à piles

Notez les fréquences

\_\_\_\_\_

Recevez avec prudence les informations parcellaires ou subjectives n'émanant  
pas des autorités (par exemple, recueillies auprès d'autres personnes grâce à  
des téléphones portables)



Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.